

<https://www.aefinfo.fr/depeche/709328>

Erwin Canard

7 min read

Entre 7,6 % (MEN) et 34 % (Snes-FSU) de personnels de l'Éducation nationale en grève le 19 mars pour les salaires

7,6 % des personnels de l'Éducation nationale sont en grève le 19 mars, journée de mobilisation pour les salaires dans la fonction publique, selon le MENJ. Le Snes-FSU annonce un taux de 34 % dans le 2nd degré. L'intersyndicale de l'éducation "condamne l'absence de toute perspective d'augmentation des rémunérations", revendique l'abandon du pacte et du "choc des savoirs", et conteste l'annulation de 700 M€ dans le budget 2024. En Seine-Saint-Denis, la mobilisation commencée le 26 février se poursuit avec, selon les syndicats, 40 % de grévistes dans le 1er degré et 53 % dans le 2nd degré.



Les enseignants en collège sont les personnels de l'Education nationale les plus mobilisés, ce 19 mars 2024. Danae Corte

34 % des personnels du second degré sont en grève le 19 mars 2024, indique le Snes-FSU à AEF info. Contacté, le Snuipp-FSU ne communique pas de chiffres sur la mobilisation du jour dans le premier degré.

Le ministère de l'Éducation nationale indique de son côté que le taux de grévistes chez l'ensemble des personnels est de 7,6 %, et de 8,8 % chez les seuls enseignants. Précisément, selon le MEN, 6,8 % des personnels sont en grève dans le premier degré et 10,6 % dans le second, avec le taux le plus élevé en collège (14,9 %), au lendemain de la publication des textes du "choc des savoirs" auquel s'oppose l'ensemble des syndicats.

L'intersyndicale de l'Éducation nationale (FSU, Unsa-Éducation, le Sgen-CFDT, la CGT éducat'ion et SUD-Éducation) a appelé à rejoindre la grève du 19 mars lancé par l'intersyndicale de la fonction publique "pour les salaires et les conditions de travail et contre la rémunération au mérite". Le Snaic a également appelé à la grève, alors que la Fneq-FP-FO a appelé à "se réunir en assemblée générale et à décider collectivement la grève". Une intersyndicale de la voie professionnelle s'est aussi jointe au mouvement ([lire sur AEF info](#)).

hausse des salaires, abandon du pacte et du "choc des savoirs"...

Les organisations de l'éducation "constatent et condamnent l'absence de toute perspective d'augmentation des rémunérations dans l'Éducation nationale dans un contexte d'inflation encore soutenue". Elles estiment "urgent d'ouvrir des négociations pour améliorer les carrières et prendre des mesures générales pour les salaires, notamment en revalorisant le point d'indice". Les syndicats jugent insuffisantes les dernières mesures de revalorisations, qui ne permettraient pas de "rehausser véritablement les salaires ni d'améliorer l'attractivité des métiers". Ils revendiquent aussi l'abandon du pacte et le "transfert des sommes prévues sur des mesures salariales sans contreparties".

Elles dénoncent également la volonté du gouvernement de "mieux reconnaître le mérite" dans la fonction publique, s'opposent au "choc des savoirs", demandent "les moyens nécessaires en postes pour baisser le nombre d'élèves par classe, assurer les remplacements et l'enseignement spécialisé", et contestent l'annulation de 700 M€ dans le budget 2024 de l'Éducation nationale ([lire sur AEF info](#)).

La mobilisation entame sa 4e semaine en Seine-Saint-Denis

En Seine-Saint-Denis, la mobilisation commencée le 26 février par les personnels de l'Éducation nationale, répondant à l'appel de la FSU, de la CGT éducation, de SUD et de la CNT pour un "plan d'urgence" pour l'école dans le département, se poursuit ([lire sur AEF info](#)). Selon la CGT, le taux de grévistes, le 19 mars en Seine-Saint-Denis, est de 40 % dans le premier degré et, selon le Snes-FSU, de 53 % dans le second degré.

La CGT éducation, qui avait déjà annoncé des taux de grève approchant les 50 % le 26 février ([lire sur AEF info](#)), indique que 5 000 personnels manifestaient, le 14 mars, à Bobigny. Les organisations revendiquent notamment "deux collectifs budgétaires : un pour le bâti et un pour les moyens humains". Le rectorat de Créteil, contacté par AEF info, ne fait pas de commentaire sur la mobilisation mais indique que, selon lui, le taux de grévistes était le 14 mars de 5 % dans le premier degré et de 12 % dans le second, mais d'environ 1 % le 18 mars, par exemple. Contacté, le rectorat n'a pas communiqué de chiffre pour le 19 mars en Seine-Saint-Denis.

l'audience avec Nicole Belloubet "n'a abouti à aucune annonce" (CGT)

La délégation syndicale de Seine-Saint-Denis a été reçue par la ministre de l'Éducation nationale, le 15 mars. Nicole Belloubet avait, le 6 mars, affirmé être "très attentive au mouvement social", se disant "disponible pour recevoir" la délégation et être "prête à évoquer les conditions dans lesquelles nous pourrions entamer une réflexion" en faveur de mesures pour le département ([lire sur AEF info](#)).

Selon la CGT, "l'audience ministérielle n'a abouti sur aucune annonce significative". Dès lors, le syndicat avait appelé "la communauté éducative à ce que la mobilisation monte d'un cran", notamment lors de la manifestation du 19 mars où la délégation du 93 devrait être placée en tête de cortège. Un appel à la grève reconductible a aussi été lancé à partir du 19 mars, "au moins jusqu'au 22 mars", indique la CGT.

Stéphane Troussel demande des investissements

Dans une lettre du 13 mars à Nicole Belloubet, Stéphane Troussel, président PS de la Seine-Saint-Denis, demande à la ministre un "choc d'égalité" pour l'éducation dans le département. Stéphane Troussel, qui se fait "l'écho de la colère" des personnels qui

"réclament plus de moyens", "refuse que les ressources allouées par l'Éducation nationale aux établissements en éducation prioritaire en Seine-Saint-Denis soient parfois inférieures à ceux des établissements des quartiers favorisés de Paris".

Il juge aussi "intolérable" la "ségrégation sociale qui s'est installée entre les établissements", de même que le manque de remplacements des enseignants dans le département ou encore le fait que "l'État ne compense nos investissements dans le bâti des collèges qu'à hauteur de 8,8 %, bien en deçà de la moyenne nationale de 15 %". Stéphane Troussel demande ainsi "une compensation sur nos investissements, soit 40 millions d'euros par an jusqu'en 2030".

Dépêche n° 709328

